



Délibération N°2025-04

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à 17h30, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Marc COUTEAU, Anthony GRANDO, Céline LE FRERE, Thierry GILLES, Arnaud BATTEFORT, Jean-Pierre BRIOUX, Christelle VARAIN, Cédric HENNION, Nicolas BAUDON, Matthieu SERGIEJCZYK, Xavier BAILLY

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Yana BOUREUX, Guillaume BOURGEOIS, Florence GORET, Sylvie LALUC, Evelyne PESCE, Ginette PLATRIER, Daniel GOBBE, Gaëlle LEFEVRE, Jean-François VILLAIRE

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Était également présent, sans droit de vote : Hervé MUZART, Mélissa LEFEVRE

Le secrétariat est assuré par Monsieur Florent THEVENIN

Objet : Convention de partenariat avec la Préfecture de l'Aisne - Télétransmission des actes de l'OT Soissonnais-Valois

Vu la délibération du Comité de direction de l'office de tourisme du 12 juillet 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017, modifié par arrêté du 21 juillet 2017, portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant le projet de convention de partenariat relative à la télétransmission des actes transmis par le greffe du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Aisne;

Après en avoir délibéré, les membres présents du Comité de Direction, à l'unanimité,

Approuvent le projet de convention de partenariat, relative à la télétransmission des actes, entre l'Office de tourisme Soissonnais-Valois et la Préfecture de l'Aisne,

Désignent Céline LE FRERE comme signataire de la convention de partenariat avec la Préfecture de l'Aisne relative à la télétransmission des actes de l'Office de tourisme Soissonnais-Valois,

Autorisent la Présidente de l'Office de tourisme du Soissonnais-Valois et sa Direction à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Soissons, le 23 avril 2025

La Présidente,

Céline Le Frère



Membres en exercice : 27

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

